

Légitimité et démocratie

THOMAS PHILIPPON

Le Monde du 30 Avril 2002

La grande majorité des Français a été choquée par les résultats du premier tour de l'élection présidentielle. Soixante pour cent des électeurs se déclarent mécontents et plus de 12 millions d'électeurs de gauche seront privés d'un candidat pour le second tour. Ce constat sans équivoque met en lumière le lamentable échec de notre procédure de vote. Au-delà de la nécessaire mobilisation républicaine contre l'extrémisme, il faut également repenser la mise en oeuvre concrète du geste fondateur de tout régime démocratique : le vote.

On est en droit d'attendre d'un scrutin démocratique qu'il assure la légitimité des élus, qu'il respecte la diversité des électeurs et offre un espace d'expression pour les minorités. Notre système s'est révélé incapable de concilier ces objectifs fondamentaux. Il doit être modifié. Au lieu de forcer les électeurs à ne choisir qu'un seul candidat, il faut leur permettre d'exprimer au moins un second choix.

Une telle procédure existe dans plusieurs pays, notamment en Irlande. On peut en donner une version simplifiée et adaptée au contexte français. Il s'agit de remplacer le bulletin que nous connaissons par un bulletin comportant la liste de tous les candidats. L'électeur est libre de classer les candidats selon ses préférences.

Considérons l'exemple d'une électrice qui souhaite voter pour Noël Mamère sans empêcher Lionel Jospin d'accéder au second tour. Il lui suffit pour cela d'inscrire « 1 » en face de Mamère et « 2 » en face de Jospin. Comment fait-on le décompte des voix ? On commence par prendre en compte tous les premiers choix. Au lieu de sélectionner les deux candidats ayant atteint les plus hauts pourcentages, on élimine celui qui a le pourcentage le plus bas. On conserve bien évidemment ses électeurs mais on prend maintenant en compte leurs seconds choix. On obtient alors de nouveaux résultats. Comme précédemment, on élimine le candidat qui obtient le pourcentage le plus bas et l'on prend en compte les choix suivants pour ses électeurs. On procède ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que deux candidats, qui sont sélectionnés pour le second tour.

Que nous apporte cette réforme ?

Légitimité des élus. Cette procédure de vote a le mérite de sélectionner les candidats qui ont la plus large assise démocratique. Elle fonctionne parfaitement quel que soit le nombre de candidats.

Respect de la diversité. Après le résultat du 21 avril, et si l'on ne change rien, les électeurs voteront « utile », c'est-à-dire au détriment des petits partis. N'allons surtout pas croire que ce serait la solution de nos problèmes.

Ce serait une forme d'autocensure qui conduirait ou bien à un rejet violent ou bien à une désaffection à l'égard de la démocratie. La vie politique américaine est effectivement dominée par deux grands partis et il n'y a aucun risque là-bas de voir un Le Pen jouer dans la cour des grands. Mais le taux de participation aux élections présidentielles américaines n'est que de 50 %. Voulons-nous en arriver là ?

Simplicité. Cette manière de voter est remarquablement simple pour les électeurs. Il suffit de mettre en place un système de dépouillement efficace. Comme il n'est pas interdit de rêver, rêvons un peu d'Europe.

Si la diversité des électeurs pose des problèmes pour la France, qu'en sera-t-il pour l'Europe ? Devons-nous abandonner tout espoir de voir un jour de vraies élections européennes ? Le nouveau mode de scrutin ne permettra pas seulement à la France de se réconcilier avec ses électeurs. Il pourra se généraliser à l'échelle européenne. C'est une occasion historique. Ne la manquons pas.